

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

DÉCLARATION DE LIQUIDATION ET DE RÉGULARISATION

Année Déclarée **2025**

SIE	
Code service	
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	
Adresse de l'établissement principal	
N° FRP - Clé	
Date limite de paiement	

Service compétent où doit être adressé le relevé

Dénomination	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES	
Adresse		DES NAIGEONS
Code postal	21200	
Ville	BEAUNE	

PAIEMENT OU EXCÉDENT

27	CVAE DUE	Y	<input type="text" value="0"/>	(Ligne 25 - ligne 26)
OU				
28	EXCÉDENT DE VERSEMENT	Z	<input type="text" value="0"/>	(Ligne 26 - ligne 25)
<small>(Remboursements d'excédent de versement ou en cas de changement de compte)</small> <input type="checkbox"/>				

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
A	<input type="text"/>	SIGNATURE :	<input type="text"/>
DATE :	<input type="text"/>		Date :
Téléphone	<input type="text"/>		N° d'opération :
Adresse électronique :	<input type="text"/>		Cachet du service

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DONNÉES DE CHIFFRE D'AFFAIRES

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES	
01	Montant du CA de la période de référence A1 <input type="text" value="1 214 640"/>
02	Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois A2 <input type="text"/>
03	Montant du CA de référence du groupe A3 <input type="text"/>

Le montant porté à cette ligne doit être supérieur ou égal à 7 630 000 €.

CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE CORRESPONDANTE

En cas de cessation en 2026, le pourcentage de la valeur ajoutée déterminé par le calcul automatique est augmenté d'un quart par rapport à celui

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au cadre A1 ou A3 conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :
< 500 000 €	0
500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	$\frac{[0,063 \times (CA - 500\,000)]}{2\,500\,000}$
3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	$\frac{[0,113 \times (CA - 3\,000\,000)] + 0,063}{7\,000\,000}$
10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	$\frac{[0,013 \times (CA - 10\,000\,000)] + 0,175}{40\,000\,000}$
Supérieur à 50 000 000 €	0,19

04 (*) Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche

B (*)

DONNÉES DE VALEUR AJOUTÉE

VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

05 **C**

Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D 12).

LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Pour certaines entreprises à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D

D0

06 **D**

Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2.
Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2.

MONTANT DE LA CVAE BRUTE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans le cadre E est obtenu par le calcul suivant :
Si C ≤ D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B
Si C > D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B

Si vous avez coché la case D0 ci-dessus, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B.

07 **E**

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE

CALCUL DE L'ACOMPTE DÛ

MONTANT DU CA (CADRE A1)	CADRE E	MONTANT DU CA (CADRE A1)
CA < 2 000 000 €	E ≤ 125 €	0 €
	E > 125 €	(E - 125 €) x 50 %
CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E x 50 %

08 Cotisation avant réduction **F**

MINORATION

09 Exonérations **G**

10 Réduction supplémentaire **H**

CVAE

11	CVAE due (F - G - H)	I1	0
12	Acomptes de CVAE versés	I2	
13	Solde de CVAE à payer (I1 - I2)	I3	
14	Excédent de CVAE constaté (I2 - I1)	I4	

TAXE ADDITIONNELLE

Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre :

J0

15	Taxe additionnelle due (I1 x 13.84 %)	J1	
----	---------------------------------------	----	--

En cas de cessation en 2026, le taux de la taxe additionnelle utilisé pour le calcul automatique est de 9.23 %

16	Acomptes de taxe additionnelle versés	J2	
17	Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2)	J3	
18	Excédent de taxe additionnelle constaté (J2 - J1)	J4	

CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE TEMPORAIRE

20	Contribution complémentaire due (I1 x 47,4 %)	L1	
----	---	----	--

En cas de cessation en 2026, la contribution complémentaire temporaire ne s'applique plus.

21	Acompte de contribution complémentaire versé	L2	
22	Solde de contribution complémentaire à payer (L1 - L2)	L3	
23	Excédent de contribution complémentaire constaté (L2 - L1)	L4	

RECAPITULATIF

24	Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2)	M	
25	TOTAL À PAYER (I3 + J3 + L3)	N	
26	TOTAL DES EXCÉDENTS (I4 + J4 + L4)	O	

DONNEES D'IDENTIFICATION**P-IDENTIF****IDENTIFICATION DU REDEVABLE****Désignation du redevable :**

CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

10 B Rue DES NAIGEONS

21200 BEAUNE

Numéro SIRET / SIREN :

493856595

Référence Obligation fiscale

CVAE1

CESSION/CESSATION :

Date de cession / cessati

PERIODE DE DECLARATION :

Début période déclaration :

Échéance :

2026-05-05

Fin période déclaration :

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT

Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondi).

PAIEMENT :**Téléversement SEPA :**

Veuillez indiquer le montant du (des) prélèvement(s), l'identification du compte bancaire ainsi que la référence du paiement.

Compte bancaire	Référence	Montant prélèvement	Référence paiement
	BIC/IBAN (SEPA)		
1er compte			
2nd compte			
3ème compte			